

Bouqu'info



www.boultoursuipe.fr/ Application CENTOLIVE

n°162

DECEMBRE
2020

Informations pratiques

Informations diverses :

- **La poste** sera fermée le 24/12 matin et du 28/12/20 au 03/01/2021
- **Une enquête** coordonnée par la Communauté Urbaine du Grand Reims sera réalisée sur les déplacements quotidiens des habitants du 12 janvier au 17 avril 2021 (prestataire ALYCE). Les renseignements récoltés permettront d'étudier la mobilité quotidienne de la population et les améliorations à apporter aux transports collectifs, à la circulation et au stationnement, aux trajets en deux-roues ou à pied
- **Recensement obligatoire** : vous allez recevoir la visite à partir du 21/01 jusqu'au 20/02/21 d'un de nos 3 agents recenseurs (Emmanuel CHAUVIN, Etienne MALOISEAUX, Sonia RAACH) muni d'une carte officielle. Merci de lui réserver le meilleur accueil. L'objectif du recensement est le recueil des caractéristiques de la population : sexe, âge, profession, taille et type de logement, ... Les données confidentielles seront transmises à l'INSEE.

Civisme et sécurité :

Stationnement, vitesse, sens de circulation... En tant que conductrices et conducteurs, que ce soit de véhicules à quatre roues, de motos, de vélos ou autres, nous sommes tous concernés et devons être responsables.

Soyons attentifs aux panneaux !!! La vitesse de certaines voies communales a été récemment limitée et le sens de circulation modifié (il est INTERDIT et très DANGEREUX de prendre une rue en sens interdit afin de réduire les trajets de quelques mètres pour arriver chez soi !!). Pour le stationnement, les différentes places qui y sont destinées sont bien matérialisées dans notre commune. Ne nous garons pas n'importe où et notamment pas sur les trottoirs (merci de penser aux piétons et notamment aux poussettes qui, par ces incivilités, se retrouvent à circuler sur la chaussée !). Lorsque vous avez des allées de garage ou des places de stationnement à quelques mètres, stationnez-y vos véhicules.

Merci à tous nos administrés et aux autres personnes "de passage" de respecter le code de la route...

Il en est de la responsabilité de chacun et de la sécurité de tous.

Un autre problème a été récemment soulevé par plusieurs administrés : les aboiements intempestifs de chiens laissés en extérieur lors de l'absence de leurs maîtres. Il en est de la responsabilité des propriétaires des chiens de faire en sorte qu'ils ne provoquent pas de nuisances sonores répétées afin de garantir la sérénité du voisinage.

Sachons Vivre ensemble et tout ira mieux...

Toutoscope :

La mairie est souvent sollicitée par les administrés qui trouvent dans notre village des chiens fugueurs. Il est parfois difficile d'en retrouver rapidement les propriétaires même s'ils sont pucés ou tatoués (la vétérinaire de Bazancourt n'est pas ouvert 7j/7 et 24h/24 !). Pour nous aider dans nos recherches, nous invitons les propriétaires de chiens de Boult sur Suipe à nous envoyer par mail (mairie.boultoursuipe@wanadoo.fr) une ou 2 photos de leurs toutous, leurs noms et leurs coordonnées postales et téléphoniques afin de créer un trombinoscope qui restera en mairie. Merci d'avance pour votre collaboration.



Risque élevé d'infection des oiseaux en élevage par l'Influenza aviaire sur tout le territoire :

Cela signifie que tous les détenteurs marnais doivent enfermer leurs oiseaux (arrêté ministériel). Les particuliers entretenant une basse-cour sont dans l'obligation de rentrer en bâtiment ou de placer sous filets, leurs oiseaux, sans dérogations possibles.



La POUPLIE en lice pour être élue « Arbre de l'année » !

C'est l'histoire d'une bouquine (Mme Amandine POLET) amoureuse de la nature qui décide d'inscrire **La Pouprie** au concours de l'Arbre de l'année 2020 pendant le confinement. Depuis huit ans, chaque année le concours « Arbre de l'Année » récompense les plus beaux arbres du patrimoine français. Un jury constitué du magazine Terre Sauvage, de l'Office national des forêts, de l'association A.R.B.R.E.S, de la Ligue de protection des oiseaux et de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France s'est réuni courant septembre et a sélectionné les futurs arbres candidats qui représenteront chaque région. Ces arbres feront l'objet d'une production photo par un photographe et au vote du public. L'arbre qui recevra le plus de voix se verra attribuer le prix du public 2020 et sera inscrit d'office au concours de l'arbre européen de l'année 2021. La Pouprie a été élue pour représenter le Grand Est à ce concours parmi de nombreux concurrents (ce qui est déjà une belle victoire). **Pour gagner ce concours, la Pouprie a besoin de vous, donc rdv sur le site <https://www.arbredelannee.com> et votez pour elle. Vous avez jusqu'au 5 janvier 2021.** Elle est actuellement en tête devant son ami Corse mais rien n'est joué et chaque vote compte alors à vos ordinateurs, tablettes, téléphones portables !

ON VOTE, ON PARTAGE SUR LES RESEAUX SOCIAUX, ON EN PARLE AUTOUR DE SOI : la POUPLIE compte sur vous !

TERRE SAUVAGE
Le monde grandeur nature

Office National des Forêts
DEMAIN PREND RACINE
... AUJOURD'HUI ...

Rendez-vous sur [arbredelannee.com](https://www.arbredelannee.com) pour découvrir les lauréats régionaux et être votre arbre préféré !

VOTEZ POUR L'ARBRE DE L'ANNEE 2020

L'arbre **LA POUPLIE** de Boul't-sur-Suippe
Région **Grand Est**

DÉCOUVREZ LES ARBRES NOMINÉS 2020 ET VOTEZ POUR VOTRE ARBRE PRÉFÉRÉ !
C'est parti ! Jusqu'au 5 janvier 2021 votez pour votre arbre préféré ou soutenez l'arbre de votre région, celui qui remportera le plus de voix se verra remettre le Prix du Public 2020. [arbredelannee.com](https://www.arbredelannee.com)

Clôture des votes le 5 janvier 2021

Avec la participation de :

"A STAR IS BORN"



Un peu d'histoire (morceaux de texte écrit par Mme Polet pour présenter la Pouprie au concours) :

La Pouprie, c'est ainsi que surnomme depuis fort longtemps les habitants du village ce majestueux peuplier noir vieux de plusieurs siècles. Les mensurations de cette géante sont exceptionnelles. La circonférence de son tronc atteint 9M50 et elle flirte avec les nuages à 37M de haut. Ce peuplier noir fait partie des plus remarquables d'Europe ! Elle est la doyenne du village, celle qui veille sur ses habitants, le témoin du temps qui passe... L'histoire de ce village est depuis toujours intimement liée aux arbres qui y poussent. Sa première appellation au moyen-âge "Boul" signifie en vieux français "Bouleau". Aussi dans le patois local en 1875 "peuplier" s'écrit "pouprie". Voici donc l'origine du surnom de "La Pouprie". Plus tard, en bonne alliée, elle servit également de mirador pour les soldats français lors de la 1ère guerre mondiale. Perchés sur ses branches, ils faisaient le guet en direction des Ardennes pour guetter l'arrivée des soldats allemands. Les peupliers sont les arbres ambassadeurs du peuple aussi appelés arbre de la liberté. La Pouprie est l'ambassadrice de notre commune et c'est tout naturellement que nous la retrouvons imposante avec ses feuilles d'or sur le blason du village. Certains spécimens de cette essence vivent jusqu'à 400 ans ! Alors espérons qu'elle continuera à veiller sur nous et nous sur elle.

Affouage :

L'affouage consiste à nettoyer une parcelle de bois communale en coupant les arbres morts, à défricher tout en formant des tas qui serviront d'abris à la faune et récupérer le bois moyennant la somme forfaitaire de 10 euros. Les modalités définitives (date, lieu..) vous seront communiquées par la suite afin de vous organiser. **Les inscriptions sont toujours possibles jusqu'au 15 décembre.**

ODO : Une application pour signaler les nuisances olfactives

Participez à la défense de votre cadre de vie en signalant les mauvaises odeurs en quelques clics !

Pour cela, il suffit de télécharger l'application à partir de l'adresse suivante : **www.atmo-odo.fr/publicgrandreims**

Cela permet au Grand Reims et Atmo Grand Est (association agréée par le ministère en charge de l'environnement pour la surveillance réglementaire de la qualité de l'air dans la région Grand Est) :

- de suivre les nuisances perçues par les riverains
- d'identifier une zone pouvant contenir la ou les source(s) potentielle(s) d'une odeur
- d'améliorer le dialogue et la communication entre les différents acteurs
- d'évaluer la mise en place de solutions techniques de la part des émetteurs.

Le Monde associatif

l'APE :



Cette année pour Noël, les parents ont pu commander des Kits de décoration de Noël à faire avec les enfants (lanternes, sapins, etc....).



L'APE offre aussi cette année aux écoles, pour chaque classe des jeux de société pour les enfants.

Petite nouveauté pour fêter les rois cette année à la place de la « traditionnelle chandeleur » et pour une dynamique de notre village, nous avons sollicité la Boulangerie DA ROCHA pour une vente de galette via l'APE et nous les remercions. Un bon de commande vous a été remis. Ces actions sont mises en œuvre pour nos enfants, on compte sur vous.

Nous restons à l'écoute de chacun afin de développer de nouvelles idées ou actions à mettre en place en adéquation avec les mesures sanitaires. N'hésitez pas à vous manifester. L'équipe de l'APE vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Comité Boult Environnement :

L'association Collectif Boult Environnement soutient totalement et activement l'action d'Amandine Polet qui permet que la Poupie participe au concours de l'Arbre de l'Année. Pour l'instant, la Poupie est en tête mais talonnée par deux arbres, celui de l'Auvergne-Rhône-Alpes et celui de Corse. Il est nécessaire de continuer notre mobilisation et de voter pour notre arbre exceptionnel sur le site **www.arbredelannee.com** Nous comptons sur vous !

L'association a envoyé un mail de protestation à la Sucrerie de Bazancourt. En effet, après un démarrage de campagne qui s'est avéré correct, de nouveaux dérives sont constatées :

- camions en file qui se croisent dans une rue alors qu'il nous avait été assuré que cela ne se produirait plus
- non respect des 30km/h dans le village, notamment la nuit ce qui est préjudiciable au repos et à la santé des riverains.

Plus que jamais, nous affirmons que la solution passe par la poursuite d'une contournante de tous les villages concernés.

Atypik'Art : Chers bouquines, cher Bouquins, nous devons vous proposer le marché de Noël les 12 et 13 décembre, malheureusement avec la situation sanitaire actuelle, cela ne sera pas possible. Mais nous avons rebondi autrement avec un Marché de Noël « Click & Collect » du 1^{er} au 31 décembre ! Vente en ligne de toutes les créations des artisans qui devaient être présents. Vous pourrez faire vos emplettes de Noël ou vous faire plaisir sur notre page ou sur l'événement Facebook. Vous choisissez, vous nous envoyez les références par mail, message privé sur la page Facebook ou par téléphone. Nous vous livrons à domicile, ou vous pouvez venir les récupérer à Atypik'ART La Boutique ou encore au 8 rue Neuve à Boult sur Suippe.

Merci de votre soutien et bonnes fêtes de fin d'année !

https://www.facebook.com/events/2738127273076813/?active_tab=discussion atypikart@gmail.com

Atypik'ART La Boutique : 19 rue Hincmar à Reims
Tel : 06.85.88.98.10

MARCHÉ DE NOËL
- Click & Collect -

COMMANDEZ

- Allez sur la page Atypik'ART ou sur l'événement Facebook
- "Marché de Noël - Click & Collect"
- Choisissez les produits qui vous feront plaisir ou que vous aimeriez offrir (références et prix sur les photos)
- Envoyez votre commande via la page ou par mail à atypikart@gmail.com

PAYEZ

- Payez par Paypal ou virement bancaire
- Payez aussi à la livraison (Selon certains artisans)
- Un mail de confirmation dès réception de votre paiement vous sera envoyé

RETIREZ ou RECEVEZ

3 CHOIX DE LIVRAISON

- Atypik'ART La Boutique (19 rue Hincmar à Reims)
- Envoi postal
- Livraison à domicile

(Modalités selon chacun des artisans)

Association de la Sauvegarde du Patrimoine :

Dans le but de reconstituer le bureau, l'association de « Sauvegarde du Patrimoine de Boulton sur Suipe » recherche des candidats, notamment pour la présidence. L'association œuvre dans le but de sauvegarder les sites historiques du village et de faire connaître son histoire.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à M. Leclère 11 rue du Canal ou au 03 26 03 83 82.

Les derniers événements à BOULT-SUR-SUIPPE

A la bibliothèque :



Après ce second confinement, la bibliothèque ouvrira de nouveau à partir du mercredi 16 décembre aux jours et heures habituels. Le protocole sanitaire dû à la Covid 19 reste identique : 2 personnes à la fois dans la bibliothèque, port du masque OBLIGATOIRE dès 6 ans et gel hydroalcoolique à l'entrée avant de toucher les livres.

Avec cette réouverture, vous trouverez nos dernières nouveautés, les prix littéraires étant décernés ces jours-ci. Pour vous, la jeunesse, une multitude d'albums, de mangas et BD vous attendent.

Nous vous proposons quelques livres " gros caractères " qui permettront une lecture confort aux personnes à la vue fatiguée. Pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer, nous pouvons nous rendre à votre domicile et vous porter le ou les livres que vous souhaitez lire. Pour ce, il suffit de vous adresser par téléphone à Jacqueline au 06 77 85 66 49 ou à Michèle au 06 25 08 07 15, toutes 2 bénévoles et qui sauront vous conseiller.

Ami(e)s lecteurs et lectrices, n'oubliez pas de ramener les livres empruntés avant ces 2 confinements (surtout le premier). La rigueur est nécessaire pour donner la possibilité à chacun de lire les ouvrages "sortis".

Notre poète local, J.C TOGREGE, aura le plaisir de présenter et dédicacer son second recueil "Variations autour de NOËL" le samedi 19 décembre de 10H à 12h à la bibliothèque. Vu le contexte sanitaire, nous recevons uniquement sur rendez vous à prendre au 06 77 85 66 49.

Nous remercions les personnes qui par leurs dons de livres voire meuble de bibliothèque (ils se reconnaîtront) collaborent à notre belle bibliothèque. La lecture est un plaisir, une évasion, un enrichissement. Elle aura permis à beaucoup d'entre nous de mieux supporter le confinement. Continuez à lire.

Les bénévoles Jacqueline, Michèle, Brigitte et Anne Marie vous accueilleront avec grand plaisir et vous souhaitent malgré les restrictions sanitaires de JOYEUSES FETES avec l'espoir d'une superbe année 2021.

Jours et Horaires bibliothèque : lundi 16h30/18h30 - mercredi 14h/15h30 - vendredi 16h30/18h

Cérémonie du 11 Novembre :



Cette année, le 11 novembre, la France a célébré les cent-deux ans de l'Armistice de 1918. Le jour du Souvenir (en anglais Veterans Day, Remembrance Day ou Poppy Day), aussi connu comme jour de l'Armistice, est une journée annuelle observée en Europe et dans les pays du Commonwealth pour commémorer les sacrifices de la Première Guerre mondiale. Cette journée a lieu le 11 novembre pour rappeler la signature de l'Armistice de 1918 mettant fin à la Première Guerre mondiale. En parallèle, aux États-Unis fut instauré le Veterans Day qui est également célébré le 11 novembre.

En raison du confinement en vigueur en ce 11 novembre 2020, le Maire et ses adjoints, « masqués » et sans public, sont venus déposer une gerbe de fleurs au pied du Monument aux Morts en signe de reconnaissance et remerciement pour nos soldats morts pour la France.

Les événements à venir et nouveautés à Boulton-sur-Suipe



Don du Sang à Boulton sur Suipe :

La prochaine collecte aura lieu le 14 décembre 2020 de 15h30 à 19h salles jaunes et vertes de la mairie entrée rue Neuve.

Le port du masque obligatoire et le respect des gestes barrières ne sont absolument pas un frein au don alors devenez un Super Héros !



Mise à disposition d'un point d'accueil informatique :

La commune a mis en place un point informatique dans le hall de la Mairie.

Une formalité, une recherche à faire sur Internet, un document à établir et vous n'avez pas le matériel nécessaire (ordinateur, Internet) ? Le point informatique pourra alors vous être utile.

Pour ce faire, rien de plus simple : il vous suffit de prendre rendez-vous par téléphone auprès du secrétariat de mairie au 03.26.03.30.55.

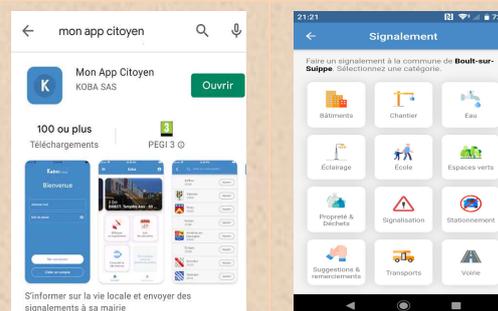
Un créneau sera alors réservé d'une heure maximum par personne.

Pour les plus « timides » avec l'informatique, une secrétaire de mairie se tiendra à votre disposition, si vous en faites la demande, au créneau que vous aurez fixé et ce, avec la discrétion requise. Il vous reviendra de régulariser, préalablement à la première utilisation du matériel, la charte informatique relative à l'utilisation du système et de vous munir d'une pièce d'identité à chaque venue. Cette charte sera pour les mineurs régularisée par un représentant légal avant le premier rendez-vous voire le jour même. Les moins de 11 ans devront être systématiquement accompagnés d'un adulte. Ce service, mis en place à l'attention des habitants de BOULT SUR SUIPPE, est gratuit.



Nouvelle application pour effectuer des signalements en temps réel :

« mon App citoyen » est en essai jusqu'au 31 décembre. Elle permet à tous les habitants qui la téléchargent gratuitement de faire des signalements de divers types (bâtiments, voirie, eau, espaces verts, propreté, suggestions etc...). Ce signalement arrivera directement en mairie et sera traité. Vous serez averti par notification directement sur votre portable des suites données à votre signalement. Cette application est complémentaire de Centolive car permet cette fois-ci la communication des administrés vers la mairie (c'est l'inverse pour Centolive). Selon les retours de cet essai, la mairie s'y abonnera définitivement ou non.



« Talent caché » à Boul !

Après les personnages en bois d'Etienne Mouillet, avez-vous remarqué dans la vitrine de la boulangerie du village les créations de Nathalie Popoff qui réalise, à partir des emballages de pain déjà utilisés, de jolies créations : corbeille, panier, sapinrecyclage très réussi !!!

Ne jetons plus nos sachets, rapportez-les en allant à la boulangerie où vous trouverez les coordonnées de Nathalie qui a d'autres réalisations à nous faire découvrir ! Sur sa page <https://www.facebook.com/nathp.faitmain> vous y trouverez de beaux cadeaux à offrir à Noël (ou à s'offrir tout court !).

Avez-vous aussi un talent caché ? Faites-vous connaître en partageant avec d'autres personnes votre passion.



Noël des enfants de Boul sur Suipe :

Cette année le spectacle de Noël ne pouvant avoir lieu en raison du covid, les enfants (jusqu'au CM2) de Boul sur Suipe recevront directement à domicile un sachet de friandises. La distribution sera effectuée par les employés municipaux les mercredis 9 et 16 décembre (voire le 23 au besoin).

Covid et déconfinement à compter du 15 décembre :

La levée progressive du confinement va débuter le 15 décembre si la situation sanitaire le permet toujours. Il va laisser place à un couvre-feu où il sera interdit de sortir (sauf dérogation) de 21h à 7h. Une tolérance sera faite pour les nuits du 24 décembre et du 31 décembre pour les fêtes de fin d'année. La plus grande vigilance reste de mise : les gestes barrières doivent perdurer et il faudra limiter le nombre de convives à table. En cas de doute, n'hésitez pas à vous faire tester (tests antigéniques sans prescription) auprès de votre cabinet infirmier habituel.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2020

Le conseil municipal a décidé :

- d'émettre un avis favorable quant au projet de charte de gouvernance proposé par la CU du Grand Reims
- d'effectuer des opérations d'ordre au chapitre 041 et de compléter les crédits déjà budgétés afin d'intégrer les frais d'études et d'insertion des travaux du cabinet médical
- d'accepter de créer un groupe « C1 plus » supplémentaire pour le responsable du service technique
- de maintenir les primes IFSE et CIA des agents communaux en cas d'hospitalisation et d'arrêt consécutif aux hospitalisations
- de modifier le règlement des jardins communaux loués aux habitants de la commune (au tarif dérisoire de 10€ pour l'année) et qui sont rendus sales et mal entretenus quand les locataires abandonnent leur parcelle. Un tarif de remise en état de la parcelle dissuasif de 200€ est fixé à charge du locataire négligent. Tous les locataires, même les plus anciens devront re-signer le nouveau règlement précisant cette nouveauté
- de vendre une partie de la parcelle AH 36 à hauteur de 20 m² au propriétaire de la parcelle AH 35 et de fixer le prix de vente de ces 20 m² à 2000 €.
- la mise en place de l'affouage en fixant le montant de la taxe à 10€ et en désignant les garants suivants : Christian Thiébeaux, Antony Chauré et Claude Raach
- l'achat d'un défibrillateur pour la salle des fêtes incluant la maintenance téléphonique pour un montant de 1850.40€ ttc
- d'annuler les manifestations suivantes à cause du coronavirus :
 - l'arbre de vie. Il sera planté par les services de la mairie et la pancarte indiquant le prénom des enfants sera installée sans la présence du public
 - Téléthon. La mairie versera une subvention de 500 euros
 - Le spectacle de Noël des enfants. Il est remplacé par une distribution de chocolats.
 - Le repas des Aînés. Il est remplacé par une distribution de colis.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2020

Le conseil municipal a décidé :

- d'adopter la convention de mise à disposition du plateau d'éducation physique et sportive au profit de la CU du Grand Reims
- d'accepter l'échange de la parcelle AH 164 contre une partie de la parcelle AH 229

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite un peu retracer l'histoire de la Pouplie.

En octobre 2018, l'ONF a réalisé un diagnostic de la Pouplie, financé par l'association ARBRES, dont la conclusion était qu'il fallait réaliser un test de traction. L'ONF n'a pu effectuer le test de traction qu'en août 2019 (1er rendez-vous de février annulé à cause des intempéries). Son financement a été pris en charge à hauteur de 600€ par l'association ARBRES et à hauteur de 1884 € par la commune. Montant total amoindri grâce à la participation de M JJ Raach qui a mis gracieusement à disposition de la commune son tracteur et sa benne chargée qui ont servi d'encrage au test de traction. A la suite de ces deux tests, il en est ressorti que l'arbre était viable à condition de l'élaguer. M le Maire a rencontré, à plusieurs reprises, le propriétaire de la Pouplie qui souhaitait une seule chose : la couper et vendre son terrain en 2 lots. Il ajoute qu'il s'est renseigné auprès des services du Grand Reims qui a étudié le sujet avec lui et la conclusion était que la commune ne pouvait rien faire du tout du côté du PLU car une révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) aurait amené la CU à passer en PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et ce n'était absolument pas leur souhait.

Il a également été reçu par M le Sous-Préfet de Reims qui a validé son arrêté de mise en demeure d'élaguer la Pouplie. L'arrêté en question ainsi que la délibération confirmant notre intention de préempter en cas de vente ont été envoyés au propriétaire.

A la suite de cela, le Maire a, à nouveau, rencontré le propriétaire qui a été favorable à une proposition d'échange de parcelles entre la commune et lui. M le Maire a donc étudié les biens communaux et a repéré 2 parcelles qui pouvaient convenir à un échange, 1 en zone agricole et 1 autre au-dessus du cimetière en zone AUa du PLU. C'est cette dernière parcelle qui a retenu l'attention du propriétaire. **Cet échange permettra donc à la mairie de devenir propriétaire du terrain où se situe la Pouplie.**

A noter que les frais de géomètre seront entièrement à la charge du propriétaire de la parcelle AH 164, les frais de notaires seront partagés en deux et l'élagage du peuplier sera entièrement à la charge de la commune. Le Maire précise qu'il a échangé avec le Président de l'association ARBRES qui s'est engagé à participer aux frais d'élagage de la Pouplie.

- d'acheter un défibrillateur pour l'église au tarif de 1243.20 € ttc

- infos diverses :

- M Mettavant souhaite que soit étudiée, au printemps prochain, la possibilité d'ouvrir l'église aux visiteurs le dimanche matin
- Le comptage des véhicules organisé par les services de la CU du Grand Reims fait ressortir que les véhicules (voitures comme poids lourds) traversent le village à grande vitesse
- Pizza Harry et Casa Sard remercient chaleureusement le conseil municipal d'avoir décidé de ne pas appeler les droits de places pour l'année 2020 (rappel : port du masque obligatoire devant les food trucks)
- M Chauré souhaite remercier M et Mme Chablin et M Raach pour leur aide pour l'organisation de l'affouage et M le Maire adresse ses remerciements à M Ducreux qui a nettoyé des jardins communaux gracieusement



Rédaction : C.Thiébeaux, V.Lempereur, S.Erbisti, C.Bourgeois, T.Marlé, J.Lecocq, M.Chablin, C.Haution, M.C.Verdier Duchatelle, F.Mintoff (illustration page 2). Certains articles ont été écrits en collaboration avec les associations et comités concernés.